



25.11.2009

MÉTROBUS RÉCIDIVE

Communiqué

Métrobus refuse l'affiche du film de Joann Sfar Gainsbourg, un dessin en noir et blanc représentant le profil du chanteur entouré de volutes de fumée. Il y a quelques mois, Métrobus, régie publicitaire de la RATP, interdisait sur ses supports l'affiche du film *Coco avant Chanel*, qui représentait l'interprète du rôle titre une cigarette à la main, et faisait remplacer sur l'affiche de l'exposition *Tati la pipe de M. Hulot* par... un moulin à vent. Métrobus appliquait ainsi sa propre interprétation, très restrictive, de la loi prohibant la publicité pour le tabac et l'alcool, interprétation valable uniquement dans les couloirs du métro parisien, puisque l'affiche de *Coco* était visible sur tous les murs de Paris. Les déclarations de Claude Evin, auteur de la loi, n'avaient pas suffi à convaincre Métrobus, et il avait fallu l'indignation de milliers de signataires pour obliger la régie à rendre à M. Hulot sa pipe légendaire.

Aujourd'hui, Métrobus refuse l'affiche du film de Joann Sfar Gainsbourg, un dessin en noir et blanc représentant le profil du chanteur entouré de volutes de fumée. L'équipe du film, soucieuse de ne pas irriter les narines chatouilleuses de la RATP, avait pris soin de ne pas montrer l'objet du délit, la cigarette. Mal lui en a pris ; si l'affiche avait été extraite du film, si elle avait montré le comédien interprétant Gainsbourg une cigarette bien réelle à la main, Métrobus n'y aurait pas vu malice et l'aurait acceptée dans ses murs, prétend-elle aujourd'hui. De qui se moque-t-elle ?

L'Observatoire de la liberté de création encourage vivement Métrobus à laisser dans les loges son habit de Tartuffe, et assure les ayants-droits du film et de Serge Gainsbourg de son soutien. Ne laissons pas une régie publicitaire faire la loi !

Paris, le 25 novembre 2009